

Tél/Fax 05 61 68 71 50

Mairie.vira@orange.fr



Vira, le 19 décembre 2018

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 novembre 2018 convoquée le 21 novembre 2018

Présents : Jean-Louis CLAUZET, Eva de SIMORRE, Milène GALY, Nadine LLORENS, Hélène POUJOL, Jean SERRANO, Jean-François SPRIET

Absents : Gilles BERDOT, Igor CABEZOS, Dominick JALLIER

Pouvoir : Dominick JALLIER à Jean-François SPRIET

Secrétaire de séance : Eva De Simorre

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 12 septembre 2018

Le conseil demande de revoir le compte rendu concernant les panneaux directionnels et de reprendre exactement le compte rendu manuscrit :

« L'inscription monument des guérilléros a été retirée suite à des mécontentements. Le conseil vote pour la remise des panneaux en l'état » 8 voix pour et 2 abstentions.

Après cette modification, le conseil valide le compte rendu à l'unanimité.

2) Compte rendu des réunions par les délégués

- Réunion aggro : pour mémoire les comptes rendus sont systématiquement mis en ligne après leur approbation.
- Réunion SIVOM :
 - Révision de la répartition des charges entre RPI et extrascolaire, ce qui a une incidence sur les communes à compétence partagée avec les EPCI. La répartition adoptée est la suivante :

TABLEAU DE REPARTITION DES CHARGES POUR LE DERNIER QUADRIMESTRE 2018

Suite au Conseil Syndical en date du 6 octobre 2018, Mr NAUDI propose - au vue de la présentation comptes du grand livre par services et arrêtés au 30 septembre 2018 - au Conseil Syndical la validation du nouveau tableau des répartitions des charges pour le dernier quadrimestre :

NOUVELLE REPARTITION DES CHARGES POUR LE DERNIER QUADRIMESTRE				
TOTAL BUDGETISE - 90 400 EUROS				
RPI				
COMMUNES	population	%	1er et 2ème quadrimestre versés au SIVOM	3 ème quadrimestre
ARVIGNA	232	17.39%	8 880.70 €	760.35 €
VIRA	168	12.59%	6 430.85 €	550.60 €
DUN	553	41.45%	21 168.21 €	1 812.38 €
CARLA	165	12.37%	6 316.01 €	540.76 €
LIEURAC	185	13.87%	7 081.59 €	606.31 €
CALZAN	31	2.32%	1 186.64 €	101.60 €
		100.00%	51 064.00 €	4 372.00 €
ALAE				
COMMUNES	population	%	1er et 2ème quadrimestre versés au SIVOM	3 ème quadrimestre
ARVIGNA	232	17.39%	1 600.35 €	5 382.61 €
VIRA / C Agglo Foix/Varilhès	168	12.59%		3 897.75 €
DUN / C.CPM		41.45%		12 830.10 €
CARLA	165	12.37%	1 138.18 €	3 828.15 €
LIEURAC	185	13.87%	1 276.14 €	4 292.17 €
CALZAN / C Agglo Foix/Varilhès	31	2.32%		719.23 €
		100.00%	4 014.00 €	30 950.00 €

Tél : 09.77.33.46.65 (le jeudi 08h00 – 17h30)
E-mail : sivomdouctouyre@orange.fr

- Cantine : le prix des repas est porté à 3 €.
- Lieurac a accepté de maintenir l'ALAE dans ses locaux.
- Une révision ponctuelle des statuts devait être adoptée, mais la préfecture a demandé de les revoir profondément Il n'y aura donc pas de délibération à court terme sur ce point (voir point délibérations ci-dessous).
- Conseil d'école : point sur les projets de chaque classe et point sur les effectifs fin novembre :

ARVIGNA	9 CM1 11 CM2	20 élèves	
DUN	8 CE1 14 CE2	22 élèves	Problèmes liés aux travaux en cours (mairie et école)
VIRA	11 GS 13 CP	24 élèves	
CARLA	4 TPS 11 PS 9 MS	24 élèves	3 demandes pour des enfants < 3 ans n'ont pas été satisfaites. Effectif très élevé par rapport à la structure.

- Haut Débit : lors d'une réunion, les éléments suivants ont été relevés :
 - La fibre est tirée à 90% sur le secteur de VIRA
 - Les points de branchement, par groupe de 3 maisons, seront réalisés au 1^{er} trimestre 2019
 - Les raccordements par les opérateurs seront commercialisés au 2nd trimestre 2019 (sauf pour les fermes « isolées » raccordées à la demande avec un délai maximum de 6 mois – et 2 maisons reliées au secteur DUN et qui ne seront reliées qu'en 2020.
 - Le raccordement, par les opérateurs, sera gratuit (hors box)
- Voirie : les conseillers ont reçu le relevé de circulation effectué en 2 points de la rue Rescanières. Ces données sont difficiles à analyser et seront commentés par un technicien de la voirie. Il apparaît néanmoins :
 - Que la circulation est importante, à 1047 véhicules/jour
 - Que la vitesse est moins élevée que nous ne le pensions : 85% des véhicules respectent pratiquement la limitation de vitesse < 54 Km/h
 - Voir le chapitre investissement pour les mesures envisagées à court terme.
- AFP : accord sur les subventions qui permettent de réaliser 2 parcs supplémentaires.
- Syndicat d'irrigation : pas de problèmes particuliers ; les comptes sont satisfaisants.

3) Projets d'investissements 2019

Le maire présente diverses hypothèses résumées sur le tableau suivant :

	Montant TTC	Coût commune	Hypothèses aides		% du HT			Agglo
			Subventions totales	% du TTC	Etat	Département	Amendes voiries	
Voirie	18834	6628	12206	65%	35%			30%
Abribus	4200	2450	1750	42%	25%	25%		
Informatique	1000	792	208	21%		25%		Video projecteur
Radars pédagogiques + signal	6000	4500	1500	25%			30%	
Limiteur sono	2000	1583	417	21%	25%			
Total	32034	15953	16081	50%				

Le conseil décide de retenir, pour les demandes de subventions et le budget, les items suivants : Voirie (chemin de Sabatier), l'Abribus, les 2 radars pédagogiques, et l'informatique (vidéo projecteur).

4) Délibérations

- Autorisant le maire à demander des subventions selon les investissements retenus au point ci-dessus
 1. **Voirie** : les demandes sont réalisées par l'agglomération
 2. Délibération **abribus** après devis :

Poste de coût	Montant estimé HT
Devis	3 985.00 €
Marge imprévus (7%)	280.00 €
Total HT à financer	4 265.00 €

Plan de financement prévisionnel

Total à financer	Taux attendu	4 265.00 €
DETR	30%	1 280.00 €
FDAL	30%	1 280.00 €
Autofinancement	Sur 2019	1 705.00 €

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

3. Délibération **radars** pédagogiques après devis :

Le coût prévisionnel est le suivant :

Poste de coût	Montant estimé HT
Devis – 2 radars	4 738.00 €
Panneaux de limitation de vitesse (4)	480.00 €
Marge imprévus (7%)	365.00 €
Total HT à financer	5 583.00 €

Plan de financement prévisionnel

Total à financer	Taux attendu	5 583.00 €
DETR	30%	1 675.00 €
FDAL	30%	1 675.00 €
Autofinancement	Sur 2019	2 233.00 €

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

L'informatique : il s'agit d'un investissement limité (environ 500 €) et qui ne pourra pas être éligible à subventions (maxi 2 projets pour les financeurs).

- **Acceptant l'attribution du fonds de concours** de la part de la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes pour les travaux de voirie

Les travaux de voirie donnent lieu à une aide de l'agglomération après subvention de l'état (DETR). Nous devons accepter le fonds de concours sur le décompte définitif présenté ci-dessous.

Montant HT	TVA	TTC	Subvention PETR 30%	Fonds concours agglomération	Part commune
12 329.74	2 465.95	14 795.69	3 698.92	5 548.38	5 548.39

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- **Approuvant le rapport de la commission d'évaluation des charges communales**

La commission a été réunie suite à de modifications de la répartition des charges entre certaines communes et l'agglomération.

Il n'y a pas de changement pour Vira qui continue à verser 7 298,00 €, compensation liée aux transferts « taxe habitation contre taxe professionnelle » depuis l'adoption de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) par la communauté de communes de Varilhes, majorée de 1681 € depuis la prise de compétence rivière par l'agglomération en 2017 et la prise en charge de la cotisation au syndicat rivière par cette dernière.

Le conseil approuve le rapport à l'unanimité.

- **Approuvant un échange de terrains entre la commune et Igor Cabezos** et proposition de nouvel emplacement pour les végétaux de la commune

Le maire rappelle que la commune souhaite, depuis de nombreuses années, procéder à un échange de terrain au niveau de la rue de l'Aqueduc (parcelle B1128 contre une partie de la parcelle B 373 qui appartient à la commune – échange pour des surfaces équivalentes).

Le propriétaire historique de la parcelle B1128 s'y est toujours opposé.

Suite à un changement de propriétaire, une opportunité s'ouvre. Cet échange serait profitable aux deux parties et permettrait un stockage plus facile des déchets verts de la commune. L'abribus (actuellement sur la parcelle B373) sera positionné près du rond-point sur un terrain qui appartient déjà à la commune.

Cet échange se ferait sous réserve que Monsieur Cabezos prenne en charge les frais de bornage, la commune prenant en contrepartie en charge les « frais de notaire ». Les coûts estimés seraient d'environ 800 € pour chaque partie.

Le conseil approuve cet échange à l'unanimité.

- DM sur le reversement dans le cadre du fonds national de péréquation intercommunales et communales (FPIC) – écriture croisées.

Il apparaît que cette délibération n'est pas nécessaire.

- DM d'ajustement des écritures suite à la vente du terrain communal (somme identique mais répartition différente).

Lors du budget, la vente du terrain avait été anticipée par une simple écriture « cession de l'actif » 34 000 €, une régularisation est nécessaire, la vente étant effectuée et l'argent versé. L'écriture correcte, donnée par la perception, étant la suivante :

	DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT			
	chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant	
MANDAT à l'ordre du receveur (valeur nette comptable)	042	675	18 036,00	77	775	33 400,00	TITRE au nom de l'acheteur (opération réelle prix de vente)
MANDAT à l'ordre du receveur (plus value)	042	676	15 364,00				
	total		33 400,00	total		33 400,00	
	DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT			
	chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant	
				040	0	18 036,00	TITRE au nom du receveur (valeur nette comptable)
				040	192	15 364,00	TITRE à l'ordre du receveur (plus value)
				024		0,00	le cas échéant, ajustement du budget
	total		0,00	total		33 400,00	

Il faut d'autre part passer les écritures de TVA sur marge, non prévues à l'origine, pour un montant estimé de 5 626.59 € (valeur acquisitions du terrain ; 5.04 €/m² - calcul de la trésorerie)

Le conseil approuve cette DM, si elle s'avère nécessaire, à l'unanimité.

- Approbation modification statuts SIVOM
Lors de sa dernière réunion, le SIVOM a voté une modification statutaire mineure qu'il appartient aux communes de valider par leur vote.
Toutefois, la préfecture suggère une refonte complète de ces statuts, qui ne correspondent plus à la situation actuelle.
Dans ces conditions, cette délibération n'est plus d'actualité.

➤ Point sur les travaux communaux 2018

Les travaux prévus en 2018, voirie, renforcement du pont, toiture du préau de l'école sont terminés.

➤ Vente du terrain communal – la vente a été signée et le prix en a été versé.

➤ Questions diverses

- Chemin de randonnée : le chemin des vignes a été repris dans le nouveau topoguide de l'agglomération et est disponible gratuitement dans les offices de tourisme. Il est également téléchargeable sur le site de la commune
- Cérémonie des vœux : prévue le 12 janvier après-midi
- Cloches : la cloche 2 fonctionne ; la cloche 1 est réparée et nous attendons une opportunité pour la faire reprogrammer.
- Elagage cimetière : 1 arbre doit être abattu car il peut devenir dangereux, les arbres au-dessus de la route ainsi que celui à l'extrémité du cimetière, doivent être élagués. Un premier devis ressort à 1800 €. D'autres devis sont en attente.
- Peinture salle des fêtes... il est souhaitable d'envisager de repeindre le bas de la salle, côté cuisine. Hélène proposera la hauteur souhaitable...
- Commission de contrôle des enregistrements électoraux : Mylène Galy, en tant que benjamine du conseil, accepte de faire partie de la commission.
- Problème des bacs poubelle de la salle des fêtes : est-il possible d'avoir de grands containers à clef ? la question sera posée au SMECTOM.
- Il serait judicieux de mettre des panneaux « sans issue » route de Janiquet et à la Maillolle : à grouper avec les panneaux qui devront être commandés lors de la mise en place des radars pédagogiques.
- Opération Rezo Pouce : à la demande de Dominick Jallier, une documentation est distribuée. Cette action semble potentiellement importante et devient un vrai sujet pour développer la mobilité en zone rurale. La commune regardera donc les conditions d'adhésion et il faudra convaincre les autres communes de la vallée à participer à cette initiative <https://www.rezopouce.fr/>.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15